



**De:** Enquête PLU  
**Envoyé:** mercredi 3 décembre 2025 15:34  
**À:** mairie@douvres.fr  
**Objet:** TR: Enquête publique révision PLU DOUVRES

---

**De :** Loic Fischer <loicfischer01@gmail.com>  
**Envoyé :** mardi 2 décembre 2025 17:00  
**À :** Enquête PLU <enquete.plu@douvres.fr>  
**Cc :** Titia <laetitiafischer01@gmail.com>; douvres.memoire.patrimoine@gmail.com  
**Objet :** Enquête publique révision PLU DOUVRES

Bonjour Madame,

Dans le cadre de la révision du PLU de la commune de DOUVRES.

Propriétaire de la parcelle cadastrée A1465 secteur LES COURS, il existe un grangeon en ruine répertorié par l'association du patrimoine de Douvres en collaboration avec le CAUE et la mairie. Un document et des photos ont été transmises par l'association.

Nous avons rencontré M. le Maire et Mme CAVANNE le 02/12/2025 avec qui nous avons regardé les documents du projet de PLU.

Nous avons constaté sur les documents que le grangeon est bien présent sur le document **3b - OAP patrimoniale** : identifié avec la lettre repère **L** sur le plan.

En revanche, le détail par grangeon dans le **3b- OAP patrimoniale** s'arrête à la lettre H et il n'est pas fait mention du grangeon ni dans le **4d – Cahier des éléments repérés au titre de l'article L151-19 du Code de l'Urbanisme** ni sur le **4b - Règlement graphique**.

M. le maire nous a présenté un courrier de l'association du patrimoine, soulignant les modifications à apporter à l'inventaire CAUE dans lequel le Grangeon apparaît bien "à compléter" ainsi qu'un document de travail intermédiaire de l'OAP patrimoniale sur lequel la parcelle est ajouté à la main dans les Grangeons en ruine. (documents ci-joints)

Il semblerait, aux dires de M. le Maire qu'il s'agisse d'un oubli à corriger et qu'il soit nécessaire de vous le signaler par courrier électronique.

Je souhaiterai donc, au même titre que les autres propriétaires, que le grangeon soit bien référencé, dans le but de le rénover pour la sauvegarde du patrimoine.

Comptant sur votre engagement concernant ma demande.

Cordialement

### Le grangeon

Le grangeon, initialement petite grange désigne les petites constructions à usage agricole situées en bordure des champs et issues d'un bourg. Il sert particulièrement utile pour l'exploitation de la vigne.

#### 1. Grangeons en ruine

Références cadastrales : A1193 / A1525 *JA 1465*

#### 2. Grangeons courants

Références cadastrales : A1195 / A1194 / A1507 / A1508 / A1503

#### 3. Grangeon habité

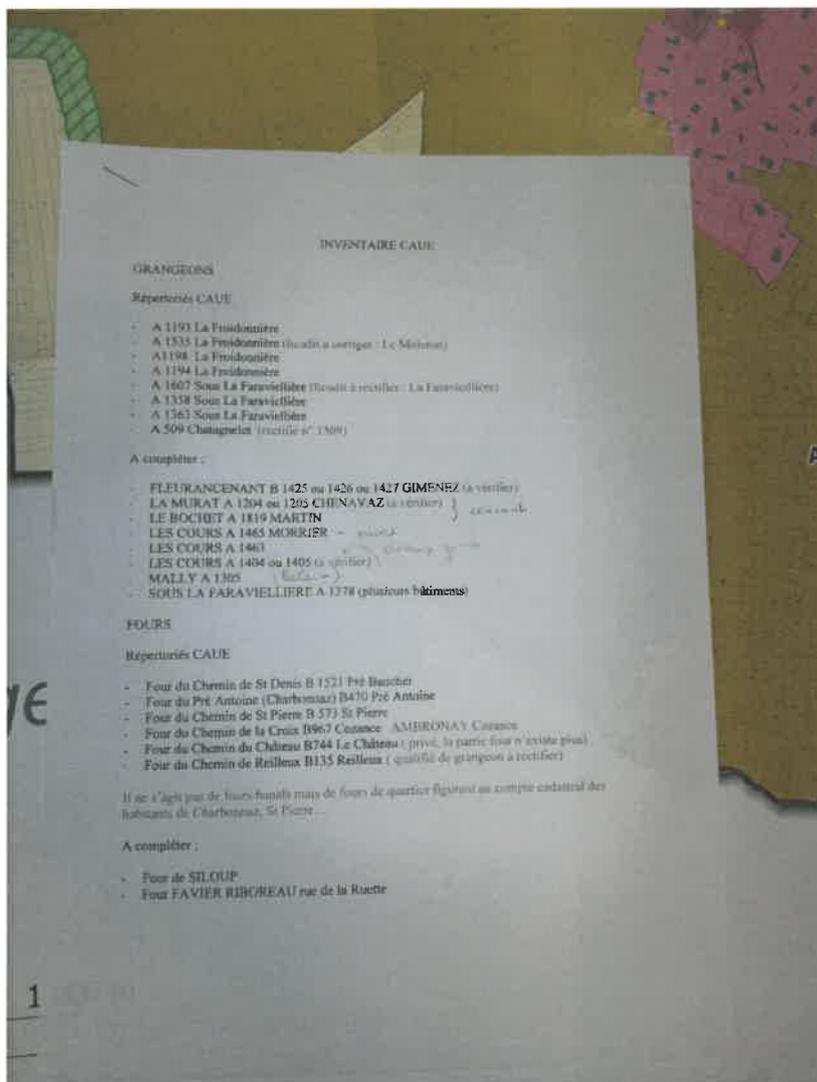
Référence cadastrale : A1509 *A1445*

### Changement de statut des grangeons

Les grangeons destinés à être employés ponctuellement pour les travaux des champs, comme abris pour le matériel agricole et les agriculteurs lorsque les conditions étaient défavorables.

Annexes agricoles qui n'ont pas l'usage d'habitations, ne disposent donc pas des réseaux d'eau et d'électricité et ont vocation à garder un usage ponctuel et temporaire.

Il en découle que les grangeons catégorisés « en ruine » peuvent être rénovés et remis en état pour un usage ponctuel et ainsi passer dans la catégorie « grangeons courants » mais ne peuvent être destinés à l'habitation. Seul un unique grangeon est de « habitation » mentionné dans ce document, sur la parcelle cadastrée A1509, du lieu dit de « Chalagnelles ».



Loic FISCHER

54 route du MOLLARD 01500 DOUVRES

06 52 05 13 86

[Loicfischer01@gmail.com](mailto:Loicfischer01@gmail.com)